

VOUS ETES UN PILOTE A DISTANCE RESIDANT DANS L'UE ?

Y compris en
GB et Suisse

OUI

L'opération est prévue dans les conditions de la catégorie OPEN

OUI

Aucune formalité supplémentaire relative aux compétences de pilotage à distance n'est exigée, si vos titres sont conformes aux exigences de la catégorie OPEN

NON

L'opération est prévue dans les conditions des scénarios standards nationaux *2

NON

Pour vous mettre en conformité avec la réglementation européenne, contacter :
dsac-autorisations-drones-bf@aviation-civile.gouv.fr

OUI

Pour demander la reconnaissance de vos titres de pilote à distance, contacter :

dsac-telepilotes-reconnaissance-bf@aviation-civile.gouv.fr

Temps d'instruction : 3 semaines

Vous souhaitez opérer en France en tant que pilote à distance/exploitant ou en tant que pilote à distance pour un exploitant enregistré dans l'UE :

- Il n'y a pas de reconnaissance possible de titres étrangers
- Vous devez vous mettre en conformité avec la réglementation européenne (Reg° EU 2019/947 - (voir Guide « Catégorie Ouverte » Edition 1, version 1.3 du 03/08/2021))

*1 Rappel : Catégorie OPEN

En France, les vols dans la **catégorie OPEN** sont effectués :

- selon les **conditions** de la Partie A de l'annexe au règlement (EU) 2019/947 concernant les règles et procédures applicables à l'exploitation d'aéronefs sans équipage à bord et,
- en **dehors des zones interdites à cette catégorie** (voir §6.3 du Guide « Catégorie Ouverte » Edition 1, version 1.3 du 03/08/2021 : https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Guide_categorie_Ouverte.pdf)
- en tenant compte des restrictions et interdictions définies en France, en particulier :
 - Tous les drones de masse supérieure à 800g doivent être enregistrés sur AlphaTango et être équipés d'un dispositif de signalement électronique,
 - Vous respectez les interdictions et contraintes de hauteur applicables à la catégorie Ouverte aux endroits où vous envisagez le vol : <https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/restrictions-uas-categorie-ouverte-et-aeromodelisme>.

*2 Rappel : Scénarios standards nationaux + Catégorie SPECIFIC

Voir Guide « Catégorie Spécifique » Edition 1, version 1.4 du 23/07/2021 :

https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Guide_de_categorie_Specifique_0.pdf